



RAPPORT D'ACTIVITE 2025 PROVISOIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 28 MAI 2026

Avertissement : La rédaction de ce rapport a été effectuée au cours du quatrième trimestre 2025. Au cours des mois à venir, et notamment en 2026, notre environnement économique et financier va certainement évoluer. Il y a donc lieu de lire les commentaires sur la gestion financière des différents fonds de CARDIF Assurance-vie, CARDIF Retraite et d'ASSU-VIE avec le recul et les précautions qui s'imposent.

Par ailleurs Ce rapport est provisoire et établi sur des données connues au 30 septembre. Une version définitive sera réalisée sur la base de données au 31 décembre et elle sera mise à disposition des adhérents début avril 2026 après le Conseil d'Administration du mois de mars 2026.

- **Administrateurs** : Mme Ghislaine ROYER, MM. Yvan BALENSI, Philippe BERNARDI (Président), Bruno CARLIER, Jean-Louis CAYROL, Patrick JOACHIMSMANN, Marc MAMMANA
- **Invités permanents** Mme Juliette PELTIER (BNP Paribas Réseau France : Solutions Epargne Financière), Mme Géraldine BESNARD (Actuariat France), Mme Delphine MANTZ (Réseau DIGITAL Courtage BNP Paribas Cardif), Mme Emmanuelle SAINT-JOST (Voix du Client), Mme Gersende BOUR (Pilotage, Développement, Stratégie), Mr Pascal WOLLJUNG (Gestion d'Actifs), Mr Jérôme LEMIERRE (Commissaire aux comptes du Cabinet DELOITTE et Associés), MM. Jean-Louis KERMARREC et Michel PIANO (UFEP), Mme Claire CREUZOT (Personne qualifiée)
- **Invité** : Mr Jean-Pierre EDREI (Personne qualifiée)

Préambule

Les principaux évènements qui constituent l'action quotidienne de l'UFEP au service de ses adhérents sont exposés au point « 5 ». Au-delà de son action, l'UFEP s'efforce de donner du sens à ses interventions, de les inclure dans le contexte économique et financier qui prévaut, mais aussi d'éclairer les sujets plus techniques comme la gestion des actifs détenus par les adhérents ou les évolutions de la qualité des services rendus par nos assureurs.

C'est ainsi que vous trouverez dans ce rapport :

Une courte synthèse sur l'environnement économique et financier de l'Assurance Vie et des produits Retraite.

Un point sur le développement des contrats PER au niveau national et au niveau des produits commercialisés par BNP Paribas Cardif et souscrits par l'UFEP.

Le suivi par l'UFEP de la gestion des fonds en euros et EURO CROISSANCE de BNP Paribas Cardif et ASSU-VIE (ce dernier dès que les éléments sont disponibles). Cela englobe les 2 fonds en euros cantonnés des PERP, le fonds en euros de CARDIF ASSURANCE VIE, le fonds en euros de CARDIF RETRAITE et celui d'ASSU-VIE. Ce suivi est assuré au travers de réunions régulières avec les gestionnaires d'actifs des assureurs.

Ce rapport aborde également les interrogations régulières de l'UFEP sur le volume des réclamations des adhérents auprès de BNP Paribas Cardif (Voix du Client) et la qualité et le suivi des réponses qui sont apportées.

1 L'ASSURANCE VIE EN 2025 (France Assureurs, Argus de l'assurance, BNP Paribas Cardif, OCDE)

1.1 L'environnement de l'assurance vie

Au cours du premier semestre 2025 la croissance mondiale a été plus résiliente qu'attendue notamment au sein des principales économies émergentes. Les échanges ont été stimulés par un effet d'anticipation du relèvement des droits de douane aux Etats-Unis. Aux Etats-Unis (où le taux tarifaire effectif global est estimé fin août à 19,5%, un record depuis 1933) la vigueur des investissements dans « l'IA » a dopé les résultats et en Chine le soutien budgétaire a compensé le ralentissement des échanges.

Les effets des relèvements des droits de douane ne se font pas encore pleinement sentir, mais des signes de fléchissement apparaissent sur le marché du travail de certaines économies et la baisse de l'inflation s'est arrêtée.

En revanche les conditions prévalant sur les marchés se sont assouplies face au dynamisme du prix des actifs. Les sommets atteints sur certains marchés boursiers font craindre la création de « mini bulles » sur, par exemple, les très grosses capitalisations technologiques.

En Zone € la progression de l'industrie manufacturière et la baisse des coûts de l'énergie soutiennent une croissance modeste, alors que l'impact des dépenses de défense reste à venir.

En France l'incertitude politique persiste avec pour corollaire la nécessité de surveiller l'évolution de la hausse des rendements des obligations d'Etat alors que la perception du risque ne semble pas encore atteindre un niveau alarmant.

Les acteurs de la gestion d'actifs, de manière générale, ont pu bénéficier de marchés actions encore dynamiques. Sur les marchés de taux les arbitrages et les flux permettent encore de se repositionner ponctuellement sur des niveaux plus attrayants et d'allonger les durations, tout en restant vigilant sur les niveaux de rendement des obligations des entreprises. Néanmoins les incertitudes liées à cette situation expliquent largement l'attrait des Français pour disposer d'une épargne sécurisée et les plébiscites en faveur de l'assurance vie.

Dans ce contexte, accompagné d'une relative stabilité des taux, l'Argus de l'assurance évoque « l'été doré de l'assurance vie » qui bat record après record avec un mois d'août particulièrement dynamique, affichant +26% sur les cotisations tant au niveau de supports en euros qu'en unités de compte (UC). Sur les 8 premiers mois de 2025, les cotisations sont en hausse de 9,7 Mds € avec une préférence pour les supports en UC (+10%) comparée à +6% pour les supports en euros. La collecte nette sur cette période s'élève à +35,3 Mds € (+17,1 Mds € par rapport à 2024) et profite surtout aux supports en UC (+29,6 Mds €).

L'encours total atteint 2 068 Mds € soit +4,7% par rapport aux 8 premiers mois de 2024.

A la fin mars 2025, 64% des encours de l'assurance vie étaient placés en titres d'entreprises, et 24% en obligations souveraines.

1.2 Les contrats PER

La collecte nette des Plan d'Epargne Retraite (assurantiel) est en hausse de 10% depuis le début de l'année. Les versements totalisent sur cette période 11,8 Mds €. Fin août, ils comptabilisent 7,5 millions d'assurés pour un encours de près de 104 Mds €.

Pour mémoire, l'assurance vie et les PER intègrent progressivement les dispositions de la Loi Industrie Verte (LIV). La loi n°2023-973 relative à l'industrie verte a pour objectif d'accélérer la réindustrialisation du pays et de faire de la France le leader de l'industrie verte en Europe. Cet objectif passe par la mobilisation de l'épargne privée, principalement via deux mesures : l'instauration d'une part d'actifs non cotés dans l'assurance vie et le plan épargne retraite (PER) d'une part, et la création d'un nouveau livret d'épargne pour les jeunes, d'autre part.

En pratique pour les contrats en assurance vie, apparait une obligation de proposer des profils de gestion. Ces profils de gestion sont proposés via un mandat d'arbitrage et 2 des 3 profils doivent intégrer un % d'OPC investis en actifs non cotés. Concernant le PERin, à compter du 24 octobre 2024 l'obligation d'intégrer une part minimale d'OPC principalement investie directement ou indirectement dans des actifs non cotés ou des titres PEA PME-ETI s'est également imposée.

Il convient maintenant, et c'est l'un des points de vigilance pour l'UFEP et ses adhérents, de suivre les niveaux de performances des gestions profilées à horizon. Vigilance mise en exergue par les études du site « Good Value For Money ».

1.3 Focus sur la commercialisation des contrats PERin de BNP Paribas Cardif (données au 30 09 2025)

L'UFEP a souscrit auprès de Cardif Retraite sept contrats PERin qui relèvent du **Comité de Surveillance commun des PERin** :

- **BNP Paribas Multiplacements PER**

Le nombre d'adhérents en phase épargne s'élève à 48 707 (45 927 au 31/12/2024) et 19 en phase de rente, pour des encours de 801 M€ (726 au 31/12/2024). Sur les 9 premiers mois de 2025 l'on relève 3 878 nouveaux adhérents (9 296 en 2024). Sur cette période 1 099 sorties « totales » sont enregistrées dont 73 décès, 144 rachats totaux pour une résidence principale, 542 transferts sortants.

- **BNP Paribas Multiplacements Privilège PER**

Le nombre d'adhérents en phase épargne (il y a 4 adhérents en phase de rente) s'élève à 11 490 (10 557 au 31/12/2024), pour des encours de 659 M€ (574 au 31/12/2024). Sur les 9 premiers mois de 2025 l'on relève 1080 nouveaux adhérents (2 172 en 2024). Sur cette période 154 sorties « totales » sont enregistrées dont 17 décès, 49 transferts sortants.

- **CARDIF Essentiel Retraite PER**

Nb : Les adhésions au CARDIF Essentiel Retraite sont arrêtées au profit du CARDIF Elite Retraite (cf. ci-dessous). Cela explique le phénomène d'attrition et des transferts externes constatés dans les chiffres proposés.

Ainsi : le nombre d'adhérents en phase épargne et rente à 5 932 (6 266 au 31/12/2024), pour des encours de 369 M€ (370 au 31/12/2024). Sur les 9 premiers mois de 2025, 334 sorties « totales » sont enregistrées dont 12 décès et 208 transferts sortants.

- **CARDIF Elite Retraite PER**

Le nombre d'adhérents en phase épargne et de rente (1 rentier) s'élève à 28 572 (25 887 au 31/12/2024), pour des encours de 1 247 M€ (1 026 au 31/12/2024). Sur les 9 premiers mois de 2025 l'on relève 3260 nouveaux adhérents. Sur cette période 622 sorties « totales » sont enregistrées dont 30 décès et 362 transferts sortants.

- **Complice Retraite PER**

Le contrat est distribué par le groupe d'assurance MATMUT. Le nombre d'adhérents en phase épargne et de rente (1 rentier) s'élève à 12 092 (10 681 adhérents au 31/12/2024), pour des encours de 37 M€ (28,5 au 31/12/2024). Sur cette période 166 sorties totales sont enregistrées dont 7 décès.

- **Panthéa PER**

Le contrat est distribué par une « Marketplace » nommée NORTIA (filiale du groupe DLPK implanté à Roubaix). Elle est au service des Conseillers en Gestion de Patrimoine. Avec 664 adhérents au 30/09/2025 et un encours de 29 M€, ce produit commence à trouver sa place dans le marché.

- **Lucya Cardif PER**

Lancé le 24 octobre 2024 ce produit est distribué par Lucya/Epargne Family via le site assurancevie.com

Il rassemblait (déjà) 1 586 adhérents au 30/09/2025 pour un encours de 16,7 M €.

2 LA GESTION FINANCIERE DES FONDS EN EUROS ET EURO CROISSANCE DE CARDIF

De manière générale la stratégie adoptée par les gestionnaires d'actifs du Groupe BNP Paribas est homogène pour l'ensemble des Fonds en Euros gérés. En revanche elle s'adapte aux conditions particulières (flux entrants et sortants, durations etc...) des Fonds Cantonnés des PERP, CARDIF RETRAITE, CARDIF ASSURANCE VIE.

Les acteurs de la gestion d'actifs ont pu bénéficier de marchés actions dynamiques. Sur les marchés de taux les arbitrages et les flux permettent encore de se repositionner ponctuellement sur des niveaux plus attrayants et d'allonger les durations, tout en restant vigilant sur les niveaux de rendement des obligations des entreprises.

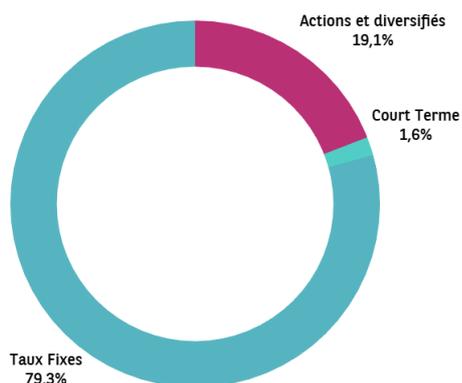
2.1 Le fonds en Euros cantonné de CARDIF Multi-Plus PERP et de BNP Paribas Multi-Placements PERP au 30/09/2025

- A la fin septembre 2025, la valeur de marché du fonds s'élève à 146 M€ contre 152 M€ au 31 décembre 2024. Ceci s'explique par la lente attrition de ce fonds fermé depuis 4 ans. La gestion reste active notamment sur la poche Actions avec près de 5 M€ de ventes nettes et un repositionnement partiel sur l'Obligataire qui représente près de 80% de la structure de l'actif. Pour rappel, la valeur de marché prend en compte les plus ou moins-values du portefeuille alors que la valeur comptable ne tient compte que des valeurs historiques.
- La structure des actifs en valeur de marché depuis la fin 2024 évolue en faveur de la poche des Obligations à Taux Fixe qui passe de 76 à 80% accompagnée de la baisse de la poche Actions et diversifiés qui évolue de 21 à 19% pour une exposition nette de couvertures de 24 M€. Le Court Terme passe de 3 à 2%. Ces mouvements se retrouvent dans les évolutions des sensibilités Action et Taux.
- L'analyse plus détaillée de l'exposition Obligataire (hors fonds) fait apparaître sur cette poche un investissement de 54% en « emprunts d'Etats » et 26% sur le secteur financier (obligations émises par les institutions financières, notamment les banques).

- La qualité du portefeuille obligataire est au niveau « A+ », reflétant les effets de la gestion active qui permet encore de faire profiter les adhérents d'arbitrages opportuniste avec des taux moyens d'investissements sur la période supérieurs à 3%.
- Le Comité constate par ailleurs que les sensibilités au risque « Actions » et au risque de Taux baissent légèrement.

Capitalisation du fonds en euros en valeur boursière : 146M EUR

Allocation d'actifs



Evolution de la structure d'actifs



EVOLUTION DE LA STRUCTURE DU PORTEFEUILLE

	31/12/2024						30/09/2025							
	Valeur bilan nett..	en %	Valeur marché*	en %	+/- valeurs latentes	en %	Valeur bilan nett..	en %	Valeur marché*	en %	+/- valeurs latentes	en %	Δ Valeur bilan net..	Δ en %
Taux Fixes	128	83,6%	116	76,3%	-12	-9,3%	129	86,6%	116	79,3%	-13	-10,2%	1	0,95%
Taux Variables et Indexés Inflation	0	0,0%	0	0,0%	0		0	0,0%	0	0,0%	0		0	
Actions et diversifiés	20	13,3%	31	20,6%	11	54,2%	18	11,8%	28	19,1%	10	58,3%	-3	-13,22%
Court Terme	5	3,1%	5	3,2%	0	1,3%	2	1,6%	2	1,6%	0	0,2%	-2	-49,92%
Total actif	153	100,0%	152	100,0%	-1	-0,5%	149	100,0%	146	100,0%	-3	-2,0%	-4	-2,51%

* coupons courus inclus, montants en millions d'euros, sans prise en compte du notionnel des couvertures

2.2 Le fonds en Euros cantonné du PERP des particuliers au 30/09/2025

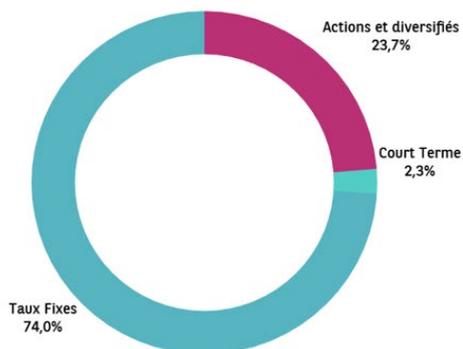
- Les encours en **valeur boursière** du fonds en euros s'élèvent au 30 septembre 2025 à 423 M€ contre 438 M€ fin 2024. Cette évolution est imputable aux sorties (diminution) et aux aléas de marché qui ont impacté les 9 premiers mois de 2025.

- Depuis la fin 2024 la structure des actifs est restée stable : la poche Obligations est à 74%. Dans le même temps les renouvellements de futures Actions consolident le montant des plus-values latentes à hauteur de 59 M€ ce qui surcompense pour une large partie les moins-values latentes qui affectent encore la poche obligataire en dépit des volumes d'arbitrage réalisés. Ces évolutions font baisser la sensibilité au risque de taux et réduisent significativement la sensibilité Actions à 16,72%. Sur la période, les taux d'investissement demeurent à 50 points au-dessus des rendements comptables.

Structure de l'actif

Capitalisation du fonds en euros en valeur boursière : 423M EUR

Allocation d'actifs



Evolution de la structure d'actifs



EVOLUTION DE LA STRUCTURE DU PORTEFEUILLE

	31/12/2024						30/09/2025							
	Valeur bilan nett..	en %	Valeur marché*	en %	+/- valeurs latentes	en %	Valeur bilan nett..	en %	Valeur marché*	en %	+/- valeurs latentes	en %	Δ Valeur bilan net..	Δ en %
Taux Fixes	349	85,8%	323	73,7%	-26	-7,4%	344	87,1%	313	74,0%	-32	-9,2%	-4	-1,25%
Taux Variables et Indexés Inflation	2	0,5%	2	0,4%	0	-0,2%	0	0,0%	0	0,0%	0		-2	-100,00%
Actions et diversifiés	45	11,1%	103	23,4%	58	127,5%	41	10,5%	100	23,7%	59	142,0%	-4	-8,27%
Court Terme	11	2,6%	11	2,5%	0	1,7%	10	2,5%	10	2,3%	0	0,9%	-1	-8,05%
Total actif	406	100,0%	438	100,0%	32	7,8%	396	100,0%	423	100,0%	27	6,9%	-11	-2,67%

* coupons courus inclus, montants en millions d'euros, sans prise en compte du notional des couvertures

Le Comité suit attentivement la capacité des gestionnaires à poursuivre une gestion dynamique des deux fonds cantonnés malgré des flux entrants (tombées d'échéances, rendements) de moins en moins élevés. La gestion des Fonds Euros cantonnés reste un sujet important. Les membres du comité de surveillance sont intervenus régulièrement auprès de l'assureur (vigilant sur le sujet) afin que les adhérents rentiers (ou épargnants) ne pâtissent pas de la situation des fonds en euro cantonnés en phase d'attrition. Les efforts déployés par l'assureur ont ainsi permis d'aboutir à un texte législatif pouvant déboucher sur une solution de décantonnement des PERP. Les décrets d'application restent à l'étude et l'assureur est soucieux que les modalités n'affectent pas les avantages fiscaux du PERP. Des solutions ponctuelles sont à l'étude.

2.3 Le Fonds (Général) en Euros de CARDIF ASSURANCE VIE au 30/09/2025

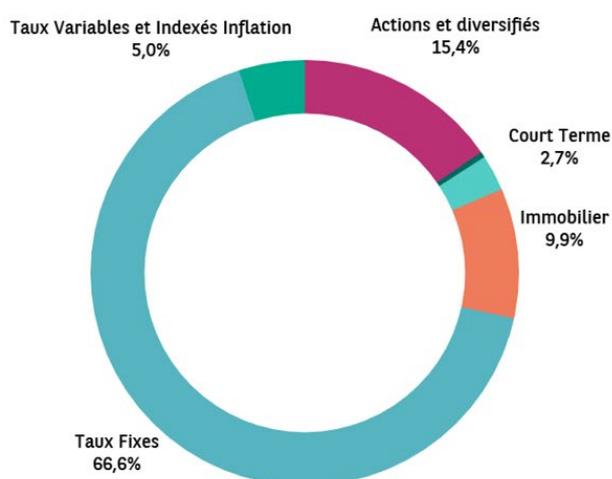
Les incertitudes liées à la situation expliquent largement l'attrait des Français pour disposer d'une épargne sécurisée et leur plébiscite en faveur de l'assurance vie.

Au 30 septembre 2025 la valeur de marché du fonds en euros représentait 100 Mds € (99 Mds fin septembre 2024).

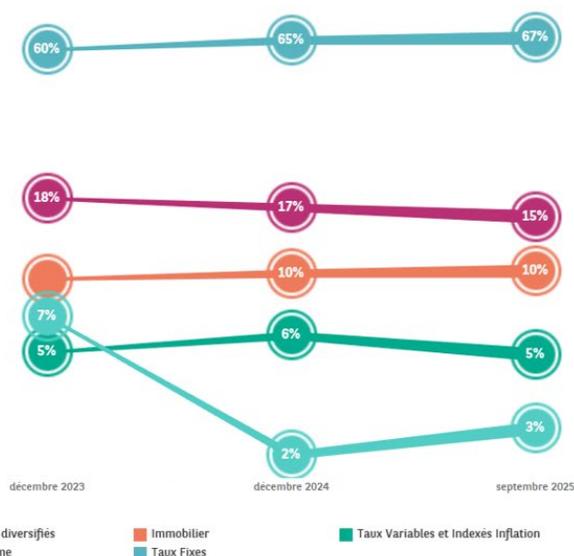
La structure des actifs, comme évoqué précédemment continue de se renforcer en Taux Fixes passant de 65 à 67% sur les 9 premiers mois de 2025. Outre l'utilisation des flux nets entrants, la trésorerie disponible se renforce légèrement à hauteur de 3%.

Capitalisation du fonds en euros en valeur boursière : 100 mds d'EUR

Allocation d'actifs



Evolution de la structure d'actifs



La poche obligataire à taux fixe de CARDIF Assurance Vie conserve une notation « A + ».

Le risque Actions et diversifiés représentait 15,4% en valeur de marché principalement en Europe (56%) et en Amérique du Nord (21%).

La poche immobilière atteint pour sa part 9,9%, centrée sur la France (75%) et une répartition plus diversifiée entre immobilier de bureau, « retail » et résidentiel.

2.4 Le Fonds (Général) en Euros de CARDIF RETRAITE au 30 09 2025

Au 30 septembre 2025, la valeur de marché du fonds en euros représentait 9,5 Mds € sensiblement équivalente à celle du début de l'année, investie à hauteur de 70,6% sur les obligations à taux fixes. Le rating moyen demeure « A + ».

En matière de produits Retraite il est bon de rappeler que la durée va avoir tendance à s'allonger et procurer des opportunités d'investissement à plus long terme. CARDIF RETRAITE bénéficie à cet égard de flux entrants très dynamiques.

La poche Actions et « diversifiés » remonte de 14 à 15,7%, principalement investie en Europe et Amérique du Nord et intègre du Private Equity (actif non coté sur un marché) à hauteur de 21%.

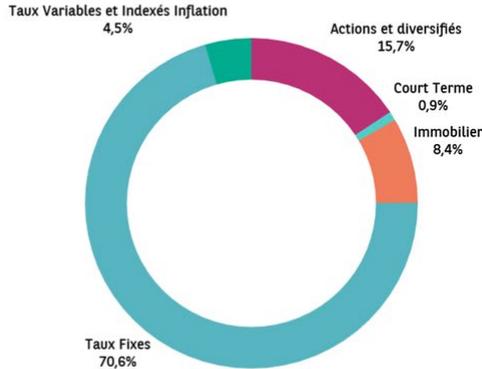
La poche Obligataire (hors fonds) à 69,8% intègre 54% d'emprunts d'Etats et 27% d'obligations émises par des institutions financières.

Par ailleurs en termes de « paramètres de risques », l'utilisation de la trésorerie a permis de renforcer l'exposition « Actions » (assise sur un bon matelas de plus-values) et la sensibilité aux taux. De plus les arbitrages taux fixes à la hausse permettent d'accompagner l'amélioration du rendement comptable des actifs.

Structure de l'actif

Capitalisation du fonds en euros en valeur boursière : 9 511M EUR

Allocation d'actifs



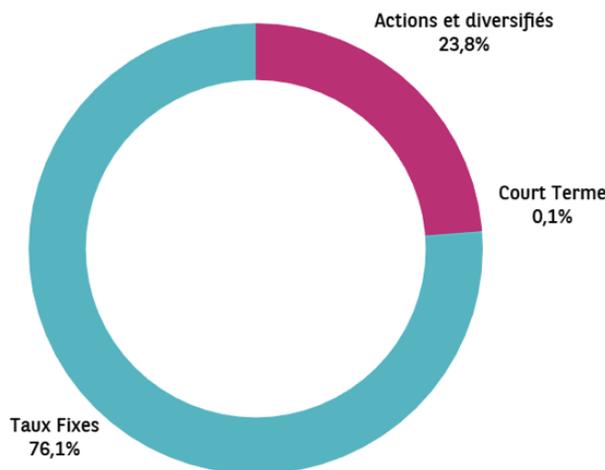
Evolution de la structure d'actifs



2.5 Le fonds Eurocroissance CARDIF : CARDIF AVENIR RETRAITE

Capitalisation du fonds en euros en valeur boursière : 135M €

Allocation d'actifs



Performances au 23/09/2025

	2025	Depuis sa création*
Fonds Avenir Retraite	-0,72%	25,44%

Le taux de rendement annualisé depuis la création du fonds est de 1,52%.

Eurostoxx50**	17,42%	179,39%
iBoxx € Sovereigns 5-7 ans <small>(performance des obligations d'Etat zone Euro)</small>	1,44%	37,82%
Ester	1,33%	

*Création le 30/10/2010, performances nettes de frais de gestion

** Performances dividendes réinvestis

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

La poche obligataire au 30/09/2025 représente 76,1 du portefeuille total pour une notation moyenne « AA-» (AA en 2024). Elle est investie principalement en Europe et à plus de 80% en emprunts d'Etats.

3 LE FONDS EN EUROS D'ASSU-VIE

Information non disponible à ce jour. Ce paragraphe sera mis à jour ultérieurement

4 LES RECLAMATIONS ENREGISTREES CHEZ CARDIF sur les PERP, les PER et les Contrats Madelin et Cardif Multiplus (Assurance Vie)

4.1 Les réclamations sur les PERP

Les produits PERP – Vision Globale à la fin septembre 2025 (PERP des particuliers et Cardif Multiplus PERP, Multiplacement PERP)

- 79 réclamations écrites : + 10% vs 2024

- 83 699 contrats en stock



Ratio nb de réclamations écrites/ nb contrats en stock

0,95 ‰ vs 0,81 ‰ en 2024

Un nombre de réclamations et un ratio plutôt stables :

Les problématiques de délais de traitement liées aux rentes restent les principales causes de réclamations

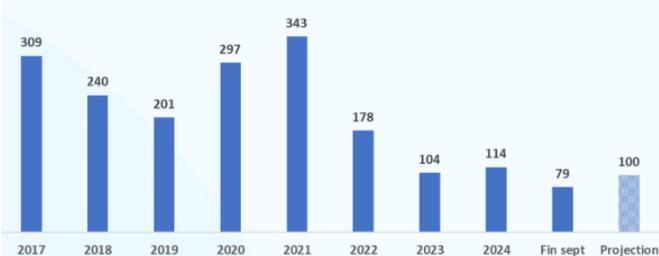


Réclamations écrites PERP : 79 réclamations écrites



1 Evolution : 79 vs 72 soit +10%

2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Fin sept 2025	Projection fin 2025
309	240	201	297	343	178	104	114	79	100



3 Reproches principaux et secondaires vision clients

1. Les délais de traitement	56%	🟢
2. Contestation de la fiscalité	18%	🟡
3. Règlement non reçu	11%	🟡
4. Défaut de conseil	10%	=
5. Qualité de gestion	8%	=

2 Par parcours :

71

Vs 61
+14%

Vie du contrat

représente 90% vs 85% en 2024 du total des réclamations

- Déblocage total et partiel (demande d'info) : 6 vs 10
- Rentes : 31 vs 21
- Transfert : 10 vs 18
- Versement ponctuel + programmé : 1 vs 5
- Information annuelle : 1 vs 0
- Modification administrative : 1 vs 1
- Frais de gestion/Fiscalité : 3 vs 6

8

Vs 11
- 27%

Fin de contrat

représente 10% vs 15% en 2024 du total des réclamations

- Demande de déblocage exceptionnel : 5 vs 1
- Gestion de successions 3 vs 1



4 réclamants sur 10 adressent une réclamation à la suite d'une demande de **liquidation de rente**



1 réclamants sur 10 adressent une réclamation à la suite d'une demande de **rachat**



1 réclamants sur 10 adressent une réclamation à la suite d'une demande de **transfert**

4.2 Les réclamations sur les PERM (Plan d'Épargne Retraite Madelin)

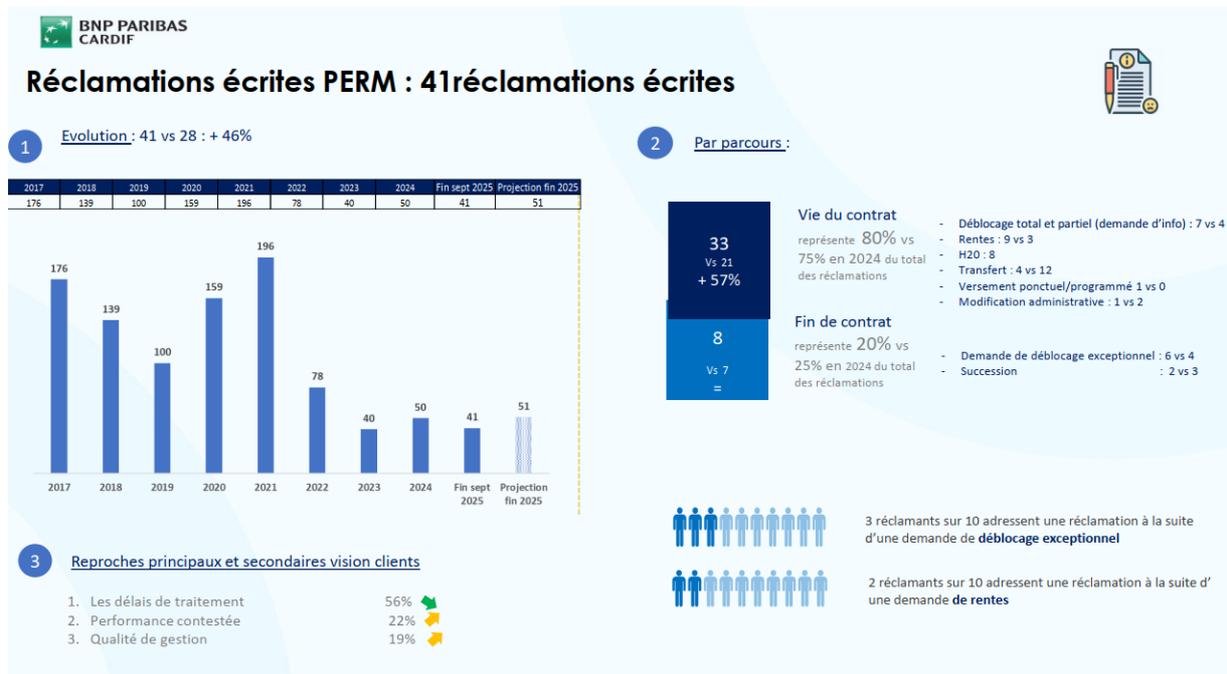
Les produits PERM* – vision globale à fin septembre 2025

- **41 réclamations écrites : + 46% vs 2024**
- 35 066 contrats

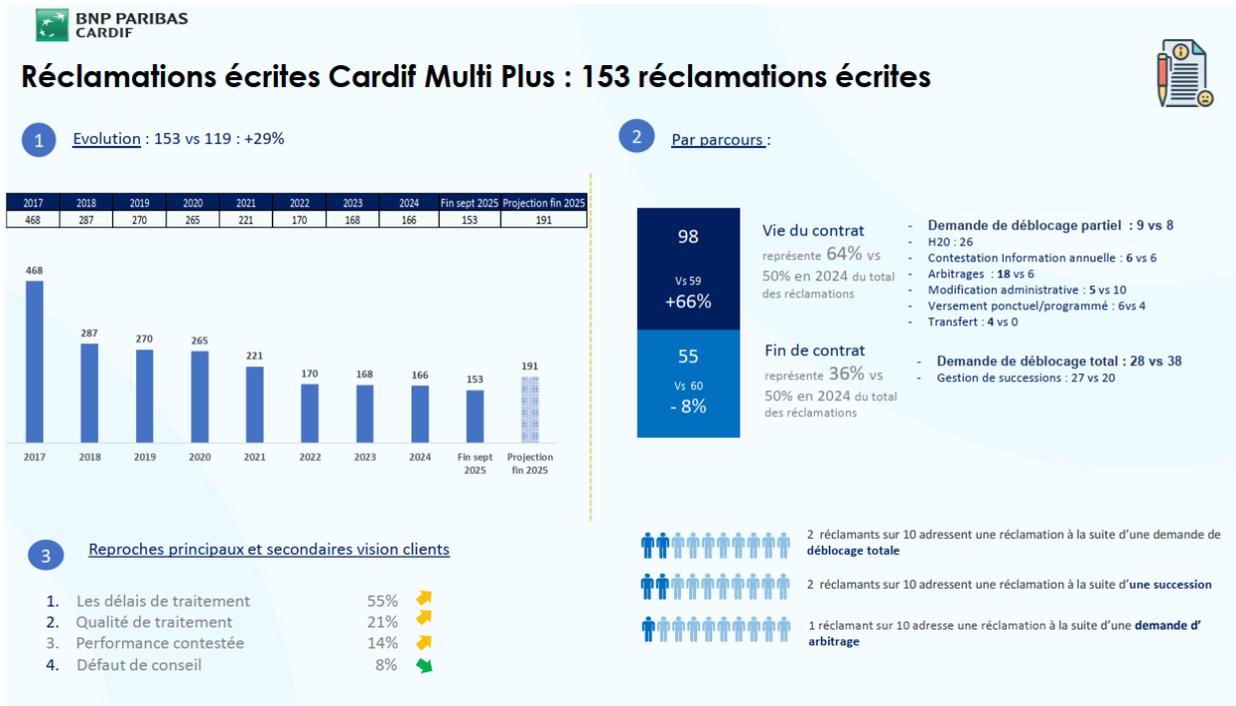
% Ratio nb de réclamations écrites / nb contrats en stock
1,16 ‰ vs 0,7 ‰ en 2024

Augmentation du nombre et du ratio de réclamations principalement liée à l'envoi du courrier « offre de rachat des fonds cantonnés H2O fin 2024

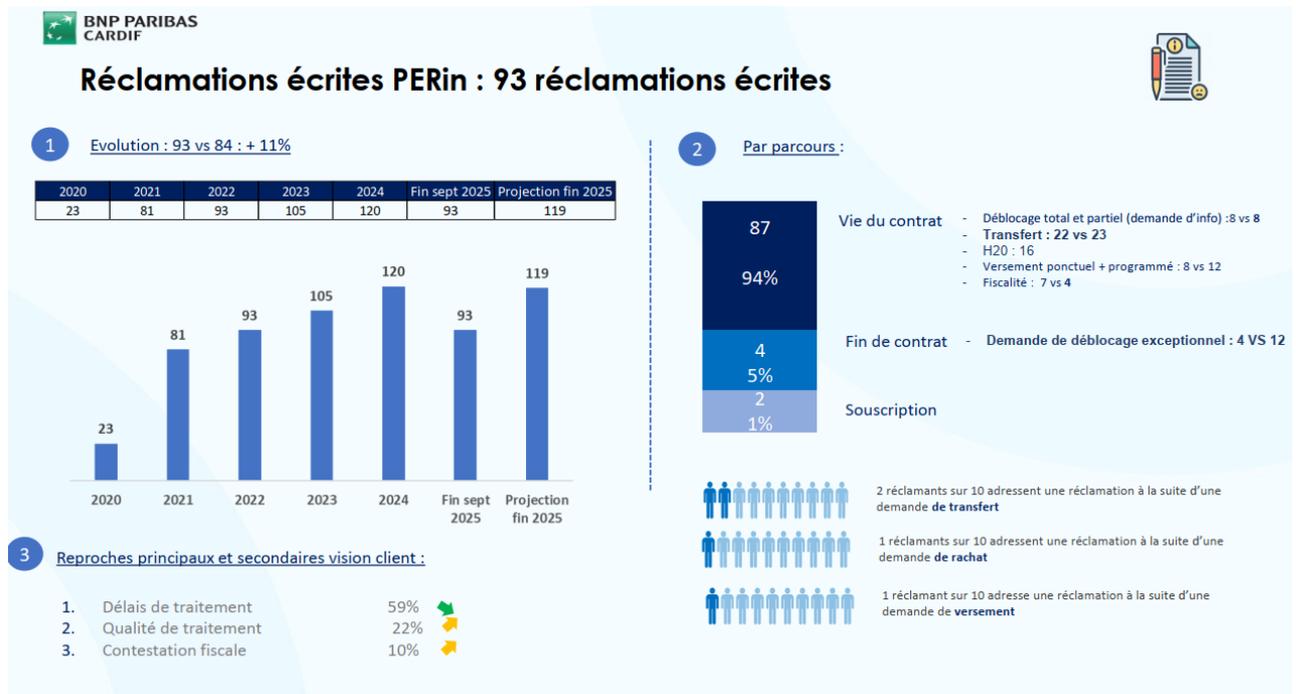
*Contrats PERM : Plan Epargne Retraite Loi Madelin, BNP Paribas Retraite Professionnels, Plan d'épargne Retraite Agriculteurs, Cardif Retraite Professionnels Plus



4.3 Les réclamations sur les Contrats Cardif Multiplus



4.4 Les réclamations sur les PER



De manière générale BNP Paribas Cardif renforce sensiblement les moyens dédiés à la gestion des Réclamation en traitant les problèmes rencontrés à la source (évolution des procédures).

L'UFEP reste très attentive à la qualité des opérations et reste mobilisée afin de suivre le niveau des réclamations et les réponses qui leurs sont apportées.

5 L'ACTIVITE DE L'UFEP ET LA VIE DES CONTRATS EN 2025

5-1 La vie des contrats

BNP Paribas Cardif

L'UFEP continue d'accompagner les développements en matière de produits d'épargne et de prévoyance. Entre le 1^{er} janvier et le 30 septembre 2025 :

En matière d'épargne, Les produits NOVA Retraite PER (distribué par MATMUT et AEP sous le nom commercial de Complice retraite), Cardif Elite Retraite (distribué par BNP Paribas Cardif – Digital Courtage) et Lucya Cardif assurance vie (distribué par le courtier assurancevie.com) ont fait l'objet d'adaptation à la Loi Industrie Verte.

Pour mémoire le contrat Lucya Cardif PER distribué par Lucya/Epargne Family via le site www.assurancevie.com a été signé en novembre 2024.

5-2 Fonctionnement de l'UFEP

Le Conseil d'Administration : Au cours de l'exercice, le Conseil d'Administration et les différents Comités de surveillance des PERP et PER se sont réunis en mars et novembre. Un Conseil d'administration s'est également tenu en juin 2025.

L'Assemblée Générale Ordinaire s'est tenue le jeudi vingt-deux mai 2025 sous la présidence de M. Patrick JOACHIMSMANN. Les adhérents « épargne » ont été convoqués en Assemblée Générale par courrier individuels soit par voie postale soit par moyen électronique. Les adhérents « prévoyance » ont été convoqués par voie de presse.

L'ordre du jour était le suivant :

1. Rapport sur l'activité 2024
2. Comptes et budget de l'UFEP
3. Rapports et comptes des comités de surveillance des PERP
4. Rapport du comité de surveillance commun des PER individuels
5. Gestion financière des fonds en euros des assureurs CARDIF et ASSU-VIE
6. Perspectives du marché de l'épargne assurance vie et retraite
7. Vote des résolutions (dont réélection de Monsieur Yvan BALENSI et de Monsieur Jean-Louis CAYROL, et élection de Monsieur Philippe BERNARDI au Conseil d'Administration. Ainsi que la réélection de Monsieur Jean-Louis CAYROL et élection de Mme Claire CREUZOT au comités de Surveillance des PERP : cf. annexe 4, résolutions 4, 5, 6, 10, 11, 14 et 15)
8. Questions diverses

La participation des adhérents pour cette AGO 2025 s'établit ainsi :

1621 bulletins ont été enregistrés sur INTERNET

2159 bulletins ont été reçus par COURRIER ou par MAIL.

Avant enregistrement des votes en salle, il est comptabilisé :

- **3706** votants pour les résolutions concernant l'ensemble des adhérents UFEP
- **260** votants pour les résolutions concernant les adhérents au Plan d'Épargne Retraite des Particuliers PERP
- **130** votants pour les résolutions concernant les adhérents au plan CARDIF Multiplus PERP ou BNP Paribas Multiplacement PERP
- **253** votants pour la résolution 16 relative au contrat « Lucya Cardif »
- **2018** votants pour la résolution 17 relative aux contrats d'assurance vie Cardif
- **464** votants pour la résolution 18 relative aux contrats PER « Cardif Elite Retraite », « BNP Paribas Multiplacement PER », « BNP Paribas Multiplacement Privilège PER »
- **561 votants** pour la résolution 19 relative aux contrats PER « Cardif Elite Retraite », « Cardif Essentiel Retraite », « BNP Paribas Multiplacement PER », « BNP Paribas Multiplacement Privilège PER »
- **289 votants** pour la résolution 20 relative au contrat PER « Cardif Elite retraite »
- **10 votants** pour les résolutions 21 et 22 relatives au contrat PER nommé « PANTHEA PER »

Les représentants des assureurs CARDIF et ASSU-VIE sont intervenus afin de présenter la Gestion Financière des fonds en euros. Monsieur Cyril BLESSON de la Société PAIR Conseil a présenté les Perspectives du marché de L'Épargne assurance vie et retraite.

L'ensemble des résolutions proposées aux adhérents et soutenues par les membres du Conseil d'Administration, a été adopté à une large majorité.

5-3 L'UFEP au Service des intérêts de ses adhérents :

Le Conseil d'administration et les Comités de Surveillance exercent leurs responsabilités au service des adhérents des différents contrats et questionnent régulièrement les représentants des assureurs sur leur gestion.

Au cours de l'exercice écoulé les thématiques suivantes ont été régulièrement abordées :

- L'évolution et les perspectives règlementaires relatives à l'Épargne
- Les impacts de la Loi Industrie Verte, notamment au regard de l'introduction dans les fonds en euros d'une dose de produits financiers non-cotés, et d'actions PME et ETI cotés.
- Le développement des produits de prévoyance par le groupe BNP Paribas
- Les échanges et réflexions menés avec les autres associations

Pour mémoire le Comité s'est régulièrement inquiété de la part de la SICAV BNP Paribas Perspectives au sein de certains PERin et du PERP des particuliers, d'autant que le rendement de cette SICAV n'était pas satisfaisant. Des mesures ont été prises afin de répondre à ces préoccupations : d'une part la stratégie d'investissement modifiée assez récemment pour la SICAV BNP Paribas Perspectives a sensiblement amélioré le rendement de cette SICAV, d'autre part le transfert (dans le cadre de la Loi Industrie Verte) progressif des encours vers le Fonds Commun de Placement BNP Paribas Horizon (270 Mio € dont

l'intégralité des encours des adhérents de l'UFEP aux PERP et aux PERin). A noter qu'au niveau de ces plans ces opérations ont été totalement neutres pour les adhérents (vente/achat (arbitrage) le même jour sans conséquence comptable ou fiscale). Les encours de chaque compartiment « daté » de la SICAV BNP Paribas Perspectives ont été transférés vers un compartiment équivalent de BNP Paribas Horizon.

Dans le cadre des sollicitations des adhérents au travers de « contact@ufep.fr » Il convient également de rappeler que l'UFEP n'a pas connaissance des caractéristiques des contrats et ne détient pas les données personnelles de ses adhérents. En effet le rôle de l'association UFEP est uniquement de représenter les intérêts collectifs de ses adhérents. Elle souscrit à titre collectif des contrats d'épargne, de retraite ou de prévoyance auprès d'assureurs divers. Ces contrats sont ensuite distribués individuellement aux adhérents par des courtiers ou des banques. Elle n'intervient donc pas dans les gestions administrative et financière des contrats qui relèvent des assureurs. Il faut donc adresser les demandes ou courriers, selon l'assureur :

Soit auprès de des interlocuteurs commerciaux habituels : agence bancaire ou conseiller patrimonial,

Soit auprès de BNP Paribas Cardif directement. Si besoin il est possible de retrouver le bon interlocuteur en renseignant la fiche contact mis à disposition par

l'assureur : <https://www.cardif.fr/contact>

Soit auprès du service de gestion d'ASSU-VIE :

ASSUVIE / GROUPAMA GAN VIE

TSA 51212

35090 RENNES Cedex 9

Adresse électronique : er.assuvie@ggvie.fr

Le rôle de l'UFEP permet néanmoins d'appuyer et de suivre les demandes des adhérents, lorsqu'elles sont dûment motivées, auprès des équipes des assureurs « Voix du client », Gestion ou Successions et d'assurer un relais pour des réponses rapides.

5-4 L'UFEP au Service des adhérents (site www.ufep.fr)

L'Association fait aussi évoluer ses outils digitaux. Les AG 2024 et 2025 ont été l'occasion de tester la possibilité pour les adhérents ne pouvant pas se déplacer, de pouvoir assister à la réunion en distanciel. Les résultats sont probants et cette pratique sera renouvelée. Par ailleurs l'utilisation de l'intelligence artificielle comme vecteur de gains de productivité opérationnelle ou bien au service des adhérents est régulièrement « testée ». Les travaux destinés à améliorer la visibilité du site « www.ufep.fr » ont aussi été entrepris et un partenariat avec la Société Arthur'in est en place en vue de produire un flux de communication régulière via les réseaux sociaux (Facebook, Instagram et LinkedIn) ainsi que la production avec l'aide de l'« IA » d'une lettre financière abordant les sujets de l'épargne longue et de la prévoyance. Les équipes de l'UFEP restent également très mobilisées sur la gestion des risques de cyberattaque.

5-5 Comptes de l'UFEP au 30 septembre 2025 (Un résumé de ces comptes est repris en annexe)

Les comptes de l'UFEP ont été établis par le Cabinet d'expertise-comptable FIGEST et audités par le Cabinet Deloitte & Associés, Commissaire aux comptes, puis arrêtés par le Conseil d'administration en séance du 25/11/2025.

Le Rapport Général du Commissaire aux comptes ainsi que le Rapport spécial sur les conventions réglementées, sont disponibles pour les adhérents qui en feront la demande.

CONCLUSION

L'environnement réglementaire et fiscal a rarement été aussi incertain. Les épargnants abordent cette période de manière pragmatique. Face à la réalité du devenir des systèmes de retraite le bon sens les pousse à accélérer leur épargne longue, face aux incertitudes de l'économie française et dans le cadre des rapports intergénérationnels, ils disposent de l'outil à leur disposition que représente l'assurance vie. La diversité des offres rend parfois difficile la lisibilité des frais sur les différents produits. Il est important pour l'UFEP, en relation avec les assureurs, de garantir pour l'adhérent « la good value for money » c'est-à-dire le meilleur ratio qualité/prix.

L'UFEP a continué et continuera de travailler de manière constructive avec CARDIF RETRAITE, les assureurs CARDIF et ASSUVIE et à accompagner de la meilleure manière pour ses adhérents le fonctionnement des nouveaux PER et des PERP tant au niveau des conditions contractuelles que de la gouvernance mise en place.

Le Président, Philippe BERNARDI et le Conseil d'Administration

Rédaction achevée le 25 novembre 2025

COMPTES RESUMES 2025 et BUDGET 2026 de L'ASSOCIATION

Les comptes et le bilan audités par le Cabinet Deloitte ainsi que l'évolution de la trésorerie sont fournis sur le site de vote. Une synthèse en est présentée ci-dessous.

Chiffres en Euros	Budget 2025 adopté du 01/10/2024 au 30/09/2025	Comptes UFEP 2025 du 01/10/2024 au 30/09/2025	Budget 2026 (Proposition) du 01/10/2025 au 30/09/2026
RESULTAT FINANCIER net et produits divers	+44 000	+71 879	+ 53 689
Charges de fonctionnement	-208 000	-213 636	- 230 715
Charges de communication aux adhérents	-96 000	-85 237	- 98 489
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	-304 000	-298 873	- 329 204
Produits et charges exceptionnels	0	0	0
Résultat	-260 000	- 226 994	- 275 515

Le « résultat financier net et produits divers » (71 879 €) est supérieur à l'attendu (44 000 €). Ceci est dû à l'accroissement de revenus des placements et à des plus-values de cession de valeurs mobilières réalisées.

Les charges d'exploitation (-298 873 €) respectent le budget (-304 000 €) voté en assemblée générale de mai 2025.

Le résultat de l'exercice fait apparaître un déficit de **226 994 €**, inférieur de 12.5 % à celui budgété grâce aux bons résultats financiers. Le déficit, structurel, sera porté en diminution des fonds propres qui se sont accrus de 562 973 € du fait des droits d'admission des nouveaux adhérents (606 773 €) corrigés d'un trop perçu sur exercices antérieurs de 43 800 €.

BUDGET 2026

Ce budget tient compte de la mise œuvre de nouveaux outils de communication à destination des adhérents ainsi que de projets en matière de prévoyance. L'inflation projetée est retenue à 1.5%. Dans le contexte d'incertitude budgétaire actuel nous prévoyons une stabilité des nouveaux droits d'admission des adhérents.

EVOLUTION DE LA TRESORERIE

L'association ne perçoit pas de cotisations annuelles. Elle fonctionne essentiellement avec les droits d'admission versés par les nouveaux membres lors de leur adhésion à l'association. Cette année 18% de ces droits proviennent de la distribution des contrats de prévoyance et le reste des Plans d'Epargne Retraite Individuels (PERin) pour l'essentiel ainsi que d'un contrat d'assurance vie distribué « on line ».

La trésorerie a évolué de la façon suivante (en euros) :

Trésorerie UFEP au 01/10/2024	+2 569 957
Nouveaux droits d'admission reçus	+562 973 (*)
Résultat exercice 2025	-226 994
Variation des créances et dettes (y/c prov.)	+164 829
Variation des immobilisations	+57
Trésorerie UFEP au 30/09/2025	3 070 822

(*) déduction faite de la reprise sur exercices antérieurs de 43 800€

L'accroissement de trésorerie au cours de l'exercice a été de 500 865€ .

BILANS COMPARES DE L'UFEP FIN D'EXERCICE : 2024 / 2025 (en euros)

ACTIF	30/09/2024	30/09/2025	PASSIF	30/09/2024	30/09/2025
Immobilisations	209	153	Fonds propres nets	2 821 801	3 147 916
Créances	31 810	55 022	Résultat	-236 858	-226 994
Trésorerie	2 569 957	3 070 822	Dettes (y/c prov.)	17 033	205 075
Total	2 601 976	3 125 997	Total	2 601 976	3 125 997

Rappel : les résultats des exercices comptables de l'UFEP sont structurellement déficitaires car les ressources (droits d'admission) ne sont pas comptabilisées dans le compte de résultat mais dans les fonds propres. Seuls apparaissent donc dans le compte de résultat les charges d'exploitation et les produits financiers de l'exercice